

# PROCH'

# ORIENTATION

## FAQ convention de stage Proch'Orientation

→ Qu'est-ce qu'une convention de stage Proch'Orientation ?

✓ C'est un document qui va me permettre d'effectuer une période de découverte des métiers durant mes vacances scolaires. Je dois la signer, ainsi que mes parents si je suis mineur, la structure qui m'accueille (entreprise, employeur public, association, ...) et la Région Hauts-de-France. Chacun s'engage à respecter les règles qui y sont définies, comme les horaires par exemple.

→ Mon stage avec Proch'Orientation doit-il se dérouler dans une structure (entreprise, employeur public, association, ...) des Hauts-de-France ou peut-il se dérouler dans une autre région ou dans un autre pays ?

✓ Ma structure d'accueil doit être localisée en Hauts-de-France. La convention ne peut pas concerner un stage en dehors de la région Hauts-de-France.

→ Est-il possible de réaliser plusieurs stages dans plusieurs domaines avec Proch'Orientation ?

✓ Oui, dans le respect du Code du travail, qui regroupe tous les textes de lois en lien avec le travail. La durée cumulée de mes périodes de découverte des métiers ne pourra pas être supérieure à la moitié de chaque période de mes vacances scolaires.

→ Combien d'heures je peux faire par semaine pendant mon stage avec Proch'Orientation ?

✓ Je peux effectuer jusque 35 heures par semaine. Et pour les horaires, chaque jour il y a des règles à respecter. Tout dépend de mon âge, comme prévu dans le Code du travail. Toutes ces informations sont expliquées dans le mode d'emploi qui figure ici.

→ Faut-il avoir déjà trouvé son stage pour bénéficier d'une convention de stage avec Proch'Orientation ?

✓ Oui, en effet, je dois trouver l'employeur qui veut bien m'accueillir pour ce stage. Je peux me faire aider par mes parents, ceux de mes amis, mes connaissances et consulter des sites comme <https://www.monstageenligne.fr/> pour les lycéens et les étudiants ou pour les élèves de 3<sup>e</sup> en collège d'éducation prioritaire. Proch'Orientation fournit la convention de stage.

→ Où trouver la convention de stage ? Quelle est la procédure à suivre avec Proch'Orientation lorsqu'on a trouvé un lieu de stage ?

✓ La convention est disponible **dans le mode d'emploi qui figure ici**. Toutes les informations sont expliquées dans le mode d'emploi.

→ J'ai 13 ans. Est-ce que je peux avoir une convention de stage avec Proch'Orientation ?

✓ Je dois attendre un peu. Il me sera possible de conclure cette convention à partir du moment où j'aurai 14 ans lors du 1<sup>er</sup> jour de la période de découverte des métiers.

→ Je suis étudiant-e, je souhaite me réorienter. J'ai trouvé un lieu de stage dans un domaine qui n'a rien à voir avec mes études mais l'entreprise me demande une convention de stage. Est-ce possible avec Proch'Orientation ?

✓ Oui, la convention proposée par Proch'Orientation est destinée à la mise en place d'une période de découverte des métiers pendant les vacances scolaires. Précision importante : elle ne me permet pas d'effectuer un stage de formation inclus dans un parcours diplômant. Elle ne me permet pas non plus d'être payé-e durant la période de découverte des métiers. Les jeunes observent mais ne participent pas au travail de la structure d'accueil.

→ Est-ce que je peux télécharger ma convention et démarrer tout de suite mon stage avec Proch'Orientation ?

✓ Non, la convention de stage doit être envoyée à l'avance en plusieurs exemplaires originaux par courrier à la Région Hauts-de-France, accompagnée des documents demandés **dans le mode d'emploi qui figure ici**. Le stage ne pourra démarrer qu'une fois la convention signée et envoyée au domicile du jeune par la Région Hauts-de-France.

→ Je dois effectuer un stage pour obtenir mon diplôme. Est-ce possible de bénéficier d'une convention de stage avec Proch'Orientation ?

✓ La convention proposée par Proch'Orientation est destinée à la mise en place d'une période de découverte des métiers. Elle ne me permet pas d'effectuer un stage de formation inclus dans un parcours diplômant, même pendant les vacances scolaires. Ce stage ne pourrait pas être validé dans le cadre de mes études. Je dois me rapprocher de mon établissement scolaire / universitaire ou de mon organisme de formation.

→ J'habite en Hauts-de-France mais je fais mes études en Belgique. Est-ce je peux avoir une convention de stage avec Proch'Orientation pour découvrir un métier pendant les grandes vacances ?

✓ Oui, les jeunes qui peuvent bénéficier de cette convention de stage sont les jeunes domiciliés en Hauts-de-France ou inscrits dans un établissement de formation (collège, lycée, établissement d'enseignement supérieur) des Hauts-de-France. Donc je peux bénéficier de cette convention.

→ Je n'ai pas 18 ans. Est-ce que je peux faire un stage avec Proch'Orientation sans l'accord de mes parents ?

✓ Non, je suis mineur, la convention de stage doit être signée par mes parents.

→ Je ne suis plus scolarisé-e. Est-ce que je peux faire un stage avec Proch'Orientation ?

✓ Non, mais je peux me rapprocher de mon espace Proch'Info Formation, espace de la Région Hauts-de-France, <https://www.hautsdefrance.fr/espaces-prochinfo-formation/> et/ou de ma mission locale pour me faire accompagner dans mon projet.

→ Vais-je être accompagné durant mon stage ?

✓ Je suis encadré-e par un tuteur, qui est la personne désignée par la structure qui a accepté de m'accueillir en stage.

→ Dois-je effectuer un rapport de stage ?

✓ Il s'agit d'un stage de découverte et non d'un stage de formation. Je n'ai pas de rapport de stage à effectuer.

→ Vais-je avoir une attestation d'acquis de compétences ?

✓ Comme il ne s'agit pas d'un stage de formation, je ne recevrai pas d'attestation d'acquis de compétences. Mais j'aurai une attestation de présence et une fiche d'évaluation basée sur mon comportement en entreprise.

→ Pourrai-je indiquer ce stage dans mon CV ?

✓ La découverte d'un métier est un atout pour choisir mon orientation. Si j'indique dans mon CV que j'ai déjà fait un stage dans le domaine vers lequel je souhaite me diriger, je montre que j'ai déjà fait des démarches pour vérifier mon projet. C'est un atout pour moi.

**Pour plus d'informations :**

**<https://www.hautsdefrance.fr/orientation-stages-jeunes/>**

**0800 02 60 80**



Région  
Hauts-de-France